



Héritage d'une maison et frais de succession

Par **sarriette**, le **16/02/2016** à **10:56**

Bonjour,

Je vais hériter d'une maison ayant appartenu à mon oncle qui vient de décéder.

Devrais-je payer les droits de succession (assez élevés) avant la vente de cette maison ou est-ce le notaire qui s'occupe de la vente et les droits de succession seront prélevés ensuite ?

Merci

Par **amajuris**, le **16/02/2016** à **23:49**

bonjour,

les droits de successions sont exigibles dès que le notaire a fait la mutation immobilière.

vous pouvez demander un délai au trésor public pour payer les droits de succession mais il y aura des intérêts à payer.

salutations